

OBJET :
**PARTICIPATION
DE LA COMMUNE
A L'ETUDE
PORTEE PAR LE
SMMAR**
« SENSIBILISATION DES
ELUS DU BASSIN
VERSANT DE L'AUDE AU
RISQUE INONDATION –
LOT 2 - PROCEDURES
TEST DE GESTION DE
CRISE EN VUE DE
L'ACTUALISATION DES
PLANS COMMUNAUX DE
SAUVEGARDE »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 23.05.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23.05.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **08 JUIN 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Secrétaire : M. TAURINES André,

Monsieur le Maire rappelle que :

- L'article n°13 de la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile confère aux Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) un caractère obligatoire pour les communes dotées d'un PPR approuvé.

- Le PCS est de la compétence de la commune. Il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs.

- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise que ce Plan Communal de Sauvegarde, réalisé par la commune, doit être révisé à minima tous les cinq ans. Ce document est arrêté et mis en œuvre par le maire et transmis au préfet du département.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'axe 3.2 du PAPI II (Plan D'Action de Prévention des Inondations) du bassin de l'Aude et de la Berre, intitulé « aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique », le SMMAR a contractualisé un marché à bons de commandes sur 4 ans avec la société Predict Services afin d'apporter un appui logistique aux communes pour la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde.

Les prix unitaires T.T.C. inscrits dans l'acte d'engagement sont indiqués ci-après :

| Marché SMMAR MP-15-SMMAR-05 Lot n°2 procédures test de gestion de crise en vue de l'actualisation des PCS | Prix € BPU Phase 1 PCS - communes < 2 500 habitants | Prix € BPU Phase 2 PCS - communes entre 2 500 et 10 000 habitants | Prix € BPU Phase 3 PCS - communes > 10 000 habitants | Prix € BPU Phase 4 Livraison doc PCS supplémentaire | Prix € BPU Phase 5 Livraison carte actions supplémentaire | Prix € BPU Phase 6 Test exercice de crise |
|---|--|---|---|---|---|--|
| Attribution : PREDICT Services | 1 800,00 € | 2 400,00 € | 3 000,00 € | 120,00 € | 24,00 € | 900,00 € |

Monsieur le Maire indique que dans ce cadre, le service sera apporté au bénéfice de la commune qui aura ainsi la possibilité de mettre à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec l'appui de la société Predict Services.

Afin de bénéficier de ce service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune participe financièrement à hauteur de l'autofinancement supporté par le SMMAR, c'est à dire à hauteur de 20%, les 80% restants étant pris en charge par les financeurs soit 20% par le Département de l'Aude et 60% par l'Europe.

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

Accusé de réception de
Préfecture du
01/06/2017
N°011-211100763-
20170529-2017-139-DE

APPROUVE la participation financière de la commune au dispositif porté par le SMMAR « *Sensibilisation des élus du bassin versant de l'Aude au risque inondations – lot 2 – procédures test de gestion de crise en vue de l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde* » ;

ACCEPTE de verser au SMMAR la part d'autofinancement à hauteur de 20% du coût de l'étude selon les montants précisés dans le tableau ci-dessous, les 80% restants étant pris en charge par les financeurs soit 20% par le Département de l'Aude et 60% par l'Europe.

| Marché SMMAR MP-15-SMMAR-05 Lot n°2 procédures test de gestion de crise en vue de l'actualisation des PCS | Prix € BPU Phase 1 PCS - communes < 2 500 habitants | Prix € BPU Phase 2 PCS - communes entre 2 500 et 10 000 habitants | Prix € BPU Phase 3 PCS - communes > 10 000 habitants | Prix € BPU Phase 4 Livraison doc PCS supplémentaire | Prix € BPU Phase 5 Livraison carte actions supplémentaire | Prix € BPU Phase 6 Test exercice de crise |
|---|--|---|---|--|---|---|
| Attribution : PREDICT Services | 1 800,00 € | 2 400,00 € | 3 000,00 € | 120,00 € | 24,00 € | 900,00 € |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents, mandats, se rapportant à cette affaire.

Ampliation faite le :
07 JUIN 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
01 JUIN 2017
Par publication le :
08 JUIN 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 29 mai 2017.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

